

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre du traitement
acoustique de l'espace de construction virtuelle au Centre de ressources
et de développement « DOMOLANDES »**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 27 novembre 2019 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES », et son avenant,

VU le bon de commande n° 2 en date du 2 septembre 2021,

VU la proposition de la SATEL en date du 29 octobre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : IONY'S Eovest Energie – 717 rue de la Ferme du Conte à MONT-DE-MARSAN (40000)
 - **Objet du marché** : réalisation de travaux d'électricité comprenant la déconnexion et reconnexion de l'équipement pupitre sur estrade dans la salle principale de l'ECV.
 - **Montant total** : 862,48 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 06 NOV. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON